



OPÉRATION D'INTERÊT NATIONAL
PARIS – SACLAY

2 octobre 2009

Rencontre avec les associations

Compte rendu

Mission de préfiguration de l'Établissement Public de Paris-Saclay,
portée par l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP)

Liste de présents

Nom	Prénom	Association
CHABASON	Lucien	Garant de la concertation
CHAMPETIER	Lionel	UASPS (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay)
CHOISNARD	Marie-Françoise	APACH BUC (Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de Vie, de l'Habitat et de l'environnement)
DE GIVRY	Jacques	Association du Grand Parc de Versailles
DOMERGUE	Philippe	Essor de Versailles
DUCAROUGE	Claude	Yvelines Environnement
GUILLAN	Gérard	Association pour la Préservation des Espaces naturels et de l'environnement de Saint Aubin
JEANNERET	Christine-Françoise	Yvelines Environnement
LARNACHE	Thomas	Citoyens actifs et solidaires
LERIQUE	François	AMAP JARDIN DE CERS TERRE ET CITE
LUCAS	Olivier	Amis de la vallée de la Bièvre
PARAYRE	Claudine	JOUY ECOLOGIE
PAUL	Raymond	GRAAL (Groupe de Réflexion d'Action et D'Animation de Lozère) - UASPS
RECHAUCHERE	Olivier	Citoyens actifs et solidaires
REINAUD	Catherine	UNION DES AMIS DU PNR CHEVREUSE
SMIT	Harm	UASPS (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay)

Nom	Prénom	Structure
DELORME	Mathieu	O.I.N. Paris-Saclay
MESLIAND	Lise	O.I.N. Paris-Saclay
PASQUIER	Guillaume	O.I.N. Paris-Saclay
VELTZ	Pierre	O.I.N. Paris-Saclay

Introduction

Pierre VELTZ rappelle l'objet de la réunion : discuter des modalités de concertation envisagées. La mission de préfiguration de l'établissement public de Paris-Saclay affirme l'utilité et l'importance d'avoir un échange régulier afin de mettre en œuvre un projet partagé.

Pierre VELTZ propose, en guise d'introduction, de projeter le powerpoint présenté lors de la réunion avec madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie PECRESSE, le 15 juillet dernier.

Ce compte rendu synthétise les principaux points d'interrogation qui ont émergé et reprend les réponses apportées par la mission de préfiguration.

Campus de l'université Paris-sud 11

La première réaction a concerné l'installation de l'université Paris-sud 11 sur le plateau. La mission de préfiguration rappelle qu'il s'agit d'une décision prise après délibération de son conseil d'administration de l'université dans le cadre du Plan Campus. Il n'est pas du ressort de la mission de préfiguration de contester cette décision. L'unité géographique est pour l'université Paris-sud 11 essentielle afin d'être un lieu de pluridisciplinarité. Elle se fera dans une dynamique d'échange et de mutualisation avec les différentes écoles, centres de recherches, plateformes technologiques et acteurs économiques du futur campus.

L'agriculture

L'inquiétude en ce qui concerne la protection et la conservation des terres agricoles du plateau persiste au vu des nombreuses interventions sur le sujet.

La mission de préfiguration rappelle que le périmètre de l'OIN inclut le domaine agricole du plateau dans le but d'en assurer une meilleure protection car il fait partie intégrante de l'identité du territoire. La mission de préfiguration va rendre visite aux agriculteurs du territoire afin de mieux comprendre leurs besoins. D'ores et déjà, leur principale attente est claire et bien comprise par la mission : avoir une visibilité à long terme pour maintenir une agriculture viable.

Un article est consacré au sujet dans le projet de loi relatif au Grand Paris annonçant la création d'un périmètre spécifique de « sanctuarisation » afin de lever l'incertitude au plus vite. Le périmètre précis de cette zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay sera créé par décret et, comme sa dénomination l'indique, ne se limite pas à la seule question agricole. Cependant, le projet de loi ne précise pas le processus de définition du périmètre précis. Dans l'attente, il semble donc important de définir un processus d'échange et de concertation avec tous les acteurs concernés pour préparer au mieux cette étape décisive.

La mission est convaincue qu'une agriculture productive a sa place sur le territoire et insiste sur le fait qu'elle accompagne les projets de chaque acteur qui s'installe sur le plateau vers plus de compacité (1,8 ha pour Horiba au lieu de 4 ha...) dans un souci d'économie d'espace et de la protection des terres agricoles.

La mobilité

Une forte attente concerne la question des déplacements sur le territoire. Cette problématique est au cœur des préoccupations de la mission de préfiguration, bien consciente de ces difficultés. Cela fera partie des sujets prioritaires de son équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine, compétente en matière de déplacements et de mobilité. La mission de préfiguration dissocie bien deux temporalités d'actions : les améliorations à court terme des installations existantes et celles à moyen (TCSP...) et long terme (schéma de déplacement...).

Sur la question du TCSP, la mission de préfiguration de l'établissement public rappelle le rôle d'accélérateur qu'elle a joué dans la mise en place. Le STIF envisageait, en effet, une mise en service pour 2017 alors qu'aujourd'hui, elle est attendue pour 2013.

Concernant l'avenir de l'aérodrome de Toussus-le-noble, la question fera l'objet d'un débat le moment venu mais l'OIN pense que la présence d'un tel équipement est une chance pour le développement et l'attractivité du cluster. La question de l'héliport, qui est un sujet de préoccupation légitime, est une problématique que l'OIN souhaite aborder au plus vite afin d'en accompagner au mieux le développement dans un souci de limitation des nuisances.

La question des ZAD

Si la mission de préfiguration puis le futur établissement public dispose d'une plus grande maîtrise des outils d'aménagement dans leur périmètre, ces outils sont avant tout mis au service de la préservation des potentialités futures des territoires stratégiques. Ainsi, sur une zone agricole, la mise en place d'un pré ZAD prévient la spéculation foncière mais ne préjuge en rien de la destination finale des terrains. La transformation d'une pré ZAD en ZAD passe nécessairement par une délibération avec les élus qui permet d'exprimer les garanties souhaitées.

Les études en cours

L'accord cadre

Après la séance d'échanges entre les associations du territoire et les équipes de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine sélectionnées, sous l'autorité de Lucien Chabason, garant de la concertation, la mission de préfiguration rappelle que l'équipe lauréate sera connue fin novembre. La mission entend bien la préoccupation des associations au sujet de l'élaboration de nombreux PLU sur le territoire et rappelle que le premier marché qui sera passé, en décembre 2009 avec cette équipe, concernera l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre et de développement du cluster Paris-Saclay et ses implications territoriales.

L'évaluation environnementale

Dans le cadre du travail de la mission de préfiguration et au vu de la création de l'établissement public de Paris-Saclay, il a été lancé, le 18 septembre, une évaluation environnementale à l'échelle du territoire de l'OIN dont vous pouvez télécharger le cahier des charges sur le site internet de la mission. Cette démarche s'apparente à celle d'une étude d'impact qui identifie les incidences d'un projet sur l'environnement, afin d'éviter, de réduire, voire d'en compenser les impacts. Mais une étude d'impact se rapporte en général à un projet unique, alors que l'évaluation environnementale se place à une échelle plus large et concerne de multiples projets. Cet outil sera une aide précieuse à la décision, dans la mesure où, testant les impacts prévisibles sur l'environnement tout au long de l'élaboration de la stratégie de cluster par l'équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine, il permet de les anticiper, plutôt que d'y remédier *a posteriori*.

Ses trois grands principes sont :

1. *Etablir un état des lieux précis et complet* : connaître les enjeux environnementaux du territoire ou du site concerné est essentiel pour avoir une base solide pour l'analyse. Le profil environnemental régional constitue une première source d'informations.
2. *Analyser les incidences et aider à la décision* : cela implique d'identifier, tout au long du processus d'élaboration, les effets potentiels des dispositions envisagées sur l'environnement, ce qui doit permettre de faire des choix éclairés et pertinents.
3. *Informers* : informer les acteurs concernés sur le processus de décision afin de pouvoir s'inscrire dans un échange participatif avec les citoyens.

La réception des offres est attendue pour le 6 novembre.

Le schéma global de gestion des eaux

Une réunion s'est tenue le 18 septembre entre l'OIN Paris-Saclay et les services de l'Etat sur le thème de la gestion de l'eau. L'état général du réseau hydraulique est bien connu de tous les acteurs. Il est donc essentiel d'élaborer un schéma global de gestion des eaux à l'échelle des bassins versants du territoire qui traitera des questions d'assainissement des eaux usées, de gestion des eaux de ruissellement, des zones humides et de l'écologie des milieux aquatiques ainsi que de la problématique particulière des micro-polluants.

Le schéma global de gestion des eaux identifiera les équipements à créer ou à restaurer, déterminera leur coût prévisionnel, la contribution de chacun des financeurs et le phasage des travaux. Il devra avoir été validé par les financeurs et l'ensemble des autorités compétentes. En particulier, son impact sur les milieux aquatiques et sur l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE en application de la directive cadre sur l'eau devra avoir été étudié.

Pour assurer le pilotage de cette étude, Monsieur Antoine du Souich sera mis à la disposition de l'OIN par la DDEA de l'Essonne.

Les modalités de la concertation

M. Chabason propose, dans l'attente de la création de l'établissement public Paris-Saclay de structurer les échanges en créant deux comités de concertation.

Le premier aura pour objet d'accompagner les études en cours (premier marché de l'accord cadre, l'étude hydraulique et l'évaluation environnementale). Le second portera sur la question stratégique de la mobilité sur le territoire et associera les 4 intercommunalités (CAPS, Europe Essonne, CASQY et Versailles Grand Parc). La mission de préfiguration se propose de prendre contact auprès des collectivités pour déterminer les personnes qui seront associées à cette démarche. M. Chabason entame, en ce sens, la rédaction d'un protocole de concertation.